

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00920

Numéro SIREN : 852 891 134

Nom ou dénomination : 115 STUDIO DANZE EMOI

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2022 sous le numéro de dépôt 1961



PG/2019 B 00920
115 STUDIO DANZE EMOI
115 AVENUE DE LA BURLIERE
83170 BRIGNOLES

Nos références : PG/2019 B 00920

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination sociale : 115 STUDIO DANZE EMOI

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

115 AVENUE DE LA BURLIERE
83170 BRIGNOLES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 852891134 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 11/04/2022 le dépôt, arrivé au greffe le 08/04/2022, enregistré sous le numéro 2022/1961, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 30/06/2021

Récépissé délivré le 11/04/2022

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



11 AVR. 2022

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065-SD

83300 DRAGUIGNAN (2021)

recours le N° 22/1961

Timbre à date du service

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01072020** et clos le **30062021**

Régime simplifié d'imposition Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe SI PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SASU 115 STUDIO DANZE EMOI
115 Ave De La Burliere

Identification du destinataire

83170 BRIGNOLES

Insp. IFU

N° dossier

85289113400011

N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 11% Bénéfice imposable au taux de 28% Bénéfice imposable au taux de 15% **1 277** Déficit (report de la ligne XO du 2020A ou 372 du 2033B)

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables au taux de 0% Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Autres dispositifs

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer "ou" selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt (impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement)

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprime n° 2095

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI)

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée.

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2)

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée Si oui, indication du logiciel utilisé

ECT Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA Viseur conventionné Nom, adresse, téléphone : **ACOM VAR**
- Professionnel de l'expertise comptable : **Z.A. de la Millonne - Parc L'Arb**
- Conseil : **73 Rue de Saint Mandrier**
- CGA/OMGA ou viseur conventionné : **83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES**
N° d'agrément

A Brignoles le 12/12/2021

"certifié conforme à l'original"

Signature et qualité du déclarant

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU 115 STUDIO DANZE EMOI**
et Date de clôture de l'exercice **30062021**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a 1er et a 4^{quater} du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SASU 115 STUDIO DANZE EMOI		115 Ave De La Burliere		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		83170 BRIGNOLES				
SIRET		8 5 2 8 9 1 1 3 4 0 0 0 1 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 10		
				Exercice N clos le 30062021		
				Exercice N-1 clos le 30062020		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012		
		014	1 190	016	693	
	Immobilisations corporelles*	028	23 994	030	5 746	
	Immobilisations financières* (1)	040	50	042		
	Total I (5)	044	25 234	048	6 439	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	5 158	052	5 158
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070		
		072		074		
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	1 941	086	1 941	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	7 098	098	7 098	
	Total général (I + II)	110	32 332	112	6 439	25 893
				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		100		
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134		6 144		
	Résultat de l'exercice	136		5 585	6 244	
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		12 829	7 244	
	Provisions pour risques et charges	Total II 154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			283	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		833	7 217	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	2 509	12 231	6 414	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176		13 064	13 915		
Total général (I + II + III)	180		25 893	21 159		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

2

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU I15 STUDIO DANZE EMOI		Exercice N clos le 30062021		Exercice N-1 clos le 30062020		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *									
	Production vendue	biens	services *	dont export et livraisons	209	210			72	
				intracommunautaires		215	214			
						217	218	50 292		34 060
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226	4 500		3 000	
	Autres produits					230	22 259		61 808	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	77 051		98 940	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
Variation de stock (marchandises) *						236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	7 064		10 891	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	(5 158)			
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	63 513		80 703	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243			244				
Rémunérations du personnel *						250				
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)						252				
Dotations aux amortissements *						254	5 847		592	
Dotations aux provisions						256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259	262					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
Total des charges d'exploitation (II)					264	71 267		92 185		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	5 784		6 755		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	1		62		
	Produits exceptionnels			(IV)	290					
	Charges financières			(V)	294	8		1		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347	(VI)				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348					
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	192		572		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	5 585		6 244		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	5 585	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	192			
	Divers *	dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés		247		330				
		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
	DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138				
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies)	992		342		
ZFA NG (44. quaterdécies)		345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	993				
Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)		987	Zones de restructuration de la défense (44. tridécies)	127						
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39. decies)	655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39. decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39. decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39. decies C)	647		4 500	
		Déduction exceptionnelle (art 39. decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39. decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39. decies F)	990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	1 277	354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				Déficit col. 2	356					
Déficits antérieurs reportables * : dont imputés sur le résultat :								360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	1 277	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASU I15 STUDIO DANZE EMOI**

Néant

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	1 190	412		414		416		1 190			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	19 610	462		464		466		19 610			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	4 384	474		476	4 384				
Immobilisations financières		480	50	482		484		486		50			
TOTAL		490	20 850	492	4 384	494		496		25 234			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		296	502		397	504		506		693	
Immobilisations corporelles	Terrains	510			512			514		516			
	Constructions	520			522			524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530			532			534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540			542			544		546			
	Matériel de transport	550		296	552	4 903	554		556	5 199			
	Autres immobilisations corporelles	560			562	548	564		566	548			
TOTAL		570		592	572	5 847	574	576		6 439			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASU 115 STUDIO DANZE EMOI**

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	
								780

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFiP N° 2033-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU115 STUDIO DANZE EMOI		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01072020		et clos le : 30062021	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		50 292
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		22 259
TOTAL 1	106		72 551
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		4 500
Variation positive des stocks	111		5 158
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		9 658
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		18 240
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		45 472
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		63 712
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	18 497
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la valeur ajoutée calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **3|0|0|6|2|0|2|1**

N° SIRET **8|5|2|8|9|1|1|3|4|0|0|0|1|1**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SASU 115 STUDIO DANZE EMOI**

ADRESSE (voie) **115 Ave De La Burliere**

CODE POSTAL **83170** VILLE **BRIGNOLES**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie _____
 Code postal Commune _____ Pays

Forme juridique Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie _____
 Code postal Commune _____ Pays

Forme juridique Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie _____
 Code postal Commune _____ Pays

Forme juridique Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie _____
 Code postal Commune _____ Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MME** Nom patronymique **BOLLA** Prénom(s) **Agnes**
 Nom marital **ZAZI** % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **100**
 Naissance : Date **21111976** N° département **83** Commune **BRIGNOLES** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **6** Voie **CHEMIN DE TELMOND**
 Code postal **83170** Commune **TOURVES** Pays **FRANCE**

Titre (2) Nom patronymique _____ Prénom(s) _____
 Nom marital _____ % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date _____ N° département _____ Commune _____ Pays _____
 Adresse : N° _____ Voie _____
 Code postal _____ Commune _____ Pays _____

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

0 (1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE 31/01/2021

N° SIRET 85289113400011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 115 STUDIO DANZE EMOI

ADRESSE (voie) 115 Ave De La Burliere

CODE POSTAL 83170 VILLE BRIGNOLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

115 STUDIO DANZE EMOI

S.A.S.U au capital de 1 000 €
Siège social : 115 avenue de la Burlière
83170 BRIGNOLES

RCS TOULON 852 891 134
◆◆◆◆◆◆◆◆

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

11 AVR. 2022

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N° 221961

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 décembre 2021

(Exercice clos le 30.06.2021)

I

L'an deux mille vingt et un, le 12 décembre, à 16 heures, l'actionnaire unique de la société 115 STUDIO DANZE EMOI, S.A.S.U au capital social de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune a réuni la présente assemblée générale ordinaire annuelle au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par le membre unique de l'assemblée en entrant en séance.

Est présent : Madame ZAZZI AGNES titulaire de 100 actions sur un total de 100 actions représentatives du capital social.

L'assemblée est présidée par Madame ZAZZI Agnès, présidente.

En conséquence, l'assemblée générale réunissant l'intégralité des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.





La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1 Les copies des lettres adressées à l'actionnaire unique,
- 2 La feuille de présence signée par l'actionnaire,
- 3 Le rapport de gestion du président sur les opérations de l'exercice,
- 4 L'inventaire et les comptes annuels au 30 juin 2021 ;

Puis, la présidente déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à l'actionnaire unique, en même temps que l'avis de convocation, plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion visé à l'article L.227-9 du Code du commerce,
- Rapport spécial du président sur les convocations visées à l'article L.227-10 du Code du commerce,
- Approbation des comptes annuels clos le 30.06.2021
- Affectation et répartition des résultats de cet exercice,
- Quitus à la présidente,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis elle donne lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ainsi que le rapport spécial de la présidente sur les convocations de l'exercice ;

Enfin, la présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Madame la président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

IV

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30.06.2021, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 30.06.2021.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire constate que le résultat net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2021 est en bénéfice, soit 5585 €.

◇ Report à nouveau : 5 585 €

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ratifie qu'aucune rémunération n'a été versée à la présidente, Madame ZAZZI Agnès, pour l'exercice clos le 30.06.2021.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L.227-10 du Code du commerce, approuve ledit rapport et l'absence de conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

V

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Madame la présidente, ZAZZI Agnès, déclare la séance levée à 16h30.

Le présent procès-verbal, établi par la présidente, a été signé par l'actionnaire unique et présidente.

L'associée unique et présidente :

ZAZZI Agnès



115 STUDIO DANZE EMOI

S.A.S.U au capital de 1 000 €
Siège social : 115 avenue de la Burlière
83170 BRIGNOLES

RCS TOULON 852 891 134
◆◆◆◆◆◆◆◆

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

Madame ZAZZI Agnès, associée unique et présidente de la SASU 115 STUDIO DANZE EMOI, a établi le présent rapport de gestion aux fins d'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2021, conformément à l'article L.227-9 du Code de commerce. Le présent rapport est présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie le 12/12/2021 au siège de la société.

I. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que l'inventaire des immobilisations de l'exercice sont joints au présent rapport.

Les principaux postes, hors taxes, des comptes de l'exercice écoulé sont les suivants :



Au titre des produits d'exploitation :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 50 292 €.
- La production stockée est nulle.
- Les subventions d'exploitation s'élèvent à 4 500€.
- Les reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) et transferts de charges s'élèvent à 22 259 €.
- Les autres produits sont nuls alors qu'ils étaient à 283 euros en 2019.
- Le total des produits d'exploitation s'élève donc à 77 051 €.

Au titre des charges d'exploitation :

- Les achats de marchandises sont nuls.
- La variation de stock de marchandises est nulle.
- Les achats de matières premières s'élèvent à 7 065 €.
- La variation de stock de matières premières est de -5 158 euros.
- Les autres achats et charges externes s'élèvent à 63 513 €.
- Les impôts et taxes et versements assimilés sont nuls.
- Les salaires et traitements sont nuls.
- Les charges sociales sont nulles.
- Les dotations aux amortissements et dépréciations s'élèvent à 5 847 €.
- Les autres charges sont nulles.

Ainsi, après comptabilisation des produits et charges d'exploitation, le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé est un bénéfice de 5 784 €.

Compte tenu d'un résultat financier déficitaire de 7 € et d'un résultat exceptionnel nul,

Et en présence de comptabilisation d'un impôt sur les sociétés de 192 € : le résultat net comptable de l'exercice clos le 30 Juin 2021, ressort à un bénéfice de 5 585 €.

Nous vous prions de bien vouloir approuver ces comptes se soldant par un résultat net comptable de 5 585€.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir donner quitus à la présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

II. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE :

1- Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé :



Au cours de cet exercice, les opérations faites en commun ont permis d'absorber la totalité des charges d'exploitation. Cependant cette situation est due par l'obtention du fonds de solidarité, à hauteur de 4 500 €, mise en place par l'état afin de pouvoir faire face à la crise sanitaire de la COVID-19. Il y a eu tout de même une augmentation des cotisations de 16 160 euros par rapport à l'année précédente.

2- Evénements importants survenus postérieurement à la date de la clôture de l'exercice écoulé :

Néant.

3- Evolution prévisible de la société et perspective d'avenir :

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires n'a pas permis de faire face à l'intégralité des frais de fonctionnement.

Pour le prochain exercice, nous espérons dégager une nouvelle fois un résultat d'exploitation positif.

La société doit donc faire progresser son chiffre d'affaires tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses diverses charges d'exploitation.

Il est nécessaire de continuer de faire de la publicité afin de pouvoir augmenter de manière significative le chiffre d'affaires et en assurant un niveau de trésorerie plus conséquent.

III. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

La société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2021.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT :



Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable de l'exercice de la manière suivante :

- Report à nouveau : 5 585 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices : Néant.

V. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

VI. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT :

En application des dispositions de l'article L.441-6 al.1 du Code de commerce, nous vous informons que la société a respecté le délai de règlement de ses fournisseurs.

VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS :

La société ne détient aucune filiale ni aucune participation.

VIII. ACTIONNARIAT SALARIE :

L'effectif du personnel salarié est à temps partiel à la date de clôture de l'exercice est égal à : 0.



IX. SITUATION DU MANDAT DE PRESIDENCE :

Madame ZAZZI Agnès, présidente, a été nommée pour une durée indéterminée.

X. REMUNERATION DU PRESIDENT :

La présidente, Madame ZAZZI Agnès, n'a pas bénéficié de rémunération brute pour ses fonctions, pour l'exercice clos le 30 Juin 2021.

XI. SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Depuis la loi de modernisation de l'économie, les SAS ne sont plus tenus de désigner un commissaire aux comptes.

Ainsi, la société n'est pas tenue à cette obligation et n'a pas désigné de commissaire aux comptes car elle n'a pas dépassé les chiffres fixés pour deux des trois critères suivants :

- Total du bilan supérieur à 1 million d'euros ;
- Montant hors taxe du chiffre d'affaires supérieur à 2 millions d'euros ;
- Nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice supérieur à 20.

XII. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Non applicable.

XIII. CONVENTIONS REGLEMENTEES :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les convocations de l'article L.227-10 du Code du commerce, approuve tant les conclusions de ce rapport que la convention sur laquelle il pète ;

- Conventions conclues au cours de l'exercice : Néant



XIV. RESULTAT FISCAL :

Sur le résultat net comptable de 5 585 €, aucune somme n'a été réintégré au titre d'un impôt non déductible.

Il a été également déduit la somme 4 500 € correspondant au montant total alloué en 2021 pour le fonds de solidarité.

Après réintégration et déduction, le résultat fiscal est un bénéfice de 1 277 €.

XV. MODIFICATIONS ET FAITS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

L'activité de la société a été impactée par l'épidémie de la COVID par la mise en place du pass vaccinal à compter du 25 janvier 2022.

Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions que nous soumettrons à votre vote.

La Présidente
ZAZZI Agnès

